



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

James Bonta et Tanya Ruge

Sécurité publique et Protection civile Canada

Bill Sedo et Ron Coles

Ministère de la Justice du Manitoba, Services correctionnels

**La gestion des cas
au sein des Services
de probation du Manitoba**

2004-01

avec l'aide de

Kim Smallshaw, Jennifer Ashton, Guy Bourgon

Sécurité publique et Protection civile Canada

N° de cat. JS42-120/2004F-PDF
ISBN 0-662-75499-9

Remerciements

La recherche décrite dans le présent rapport a été mise en route sur l'insistance de Louis Goulet qui, à l'époque, était directeur des Services correctionnels communautaires (Manitoba). M. Goulet croyait fermement que les services correctionnels pouvaient être améliorés par des recherches actives qui contribueraient à faire avancer les politiques et la pratique. Le projet a été poursuivi par Bob Dojack, le directeur actuel des Services correctionnels communautaires.

Avant de commencer, nous avons formé un comité consultatif de recherche pour nous aider dans les essais d'enregistrement des entrevues, et veiller à ce que notre recherche soit réalisable du point de vue opérationnel. Ce comité était composé de Brent Apter, Keith Biggar, Earl Norlander, Walter Tielman et Ken Waltman. Leurs conseils ont été grandement appréciés.

De nombreuses personnes nous ont aidés au cours de cette recherche. Nous ne pouvons les mentionner toutes, et nous craignons d'en oublier un grand nombre. Nous remercions Grace Nascimento et Wanda Miron pour leurs efforts de coordination à Winnipeg, et Karl Hanson pour ses avis sur les délinquants sexuels et les conjoints violents. Enfin, nous aimerions remercier notre équipe d'assistants à la recherche, Kristina Bond, Ian Broom et Jennifer Lavoie pour leur travail de codage de certaines des données et d'essais sur certaines formules.

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Sécurité publique et Protection civile Canada ou du ministère de la Justice du Manitoba (Services correctionnels).

Table des matières

Sommaire	1
La gestion des cas au sein des services de probation du Manitoba	3
Pratique actuelle et base de connaissances.....	3
Méthode et procédures.....	5
La stratégie de recherche générale	5
Confidentialité	5
Échantillonnage des délinquants.....	6
Modalités de sondage	7
1. Évaluation initiale du risque et des besoins.....	7
2. Questionnaires de recherche.....	7
3. Entrevues enregistrées sur bandes magnétiques.	8
4. Mesures de changement : réévaluation à l'étape des six mois.....	9
5. Examen des dossiers.....	10
6. Entrevues avec les agents de probation.	10
Comparaison avec des groupes non participants	10
Résultats.....	11
Caractéristiques des échantillons de recherche	11
Gestion des cas et affectation des ressources.....	14
Formulation d'un plan de gestion des cas.....	15
Les besoins criminogènes dans la surveillance	17
Cas spéciaux.....	20
Violence familiale.	20
Délinquants ayant commis des voies de fait.	20
Résolution de problèmes avec les délinquants	21
Utilisation des ressources communautaires	21
Influence des délinquants dans les relations interpersonnelles	22
Partie 1 : Établissement d'une relation.....	22
Partie 2 : Donner une orientation et façonner le changement	24
Les délinquants changent-ils?.....	25
Opinions des agents de probation sur l'évaluation du risque et le traitement	26
Sommaire et conclusions	27
1. Les rencontres avec les probationnaires semblent limitées.....	27
2. Les plans d'intervention ne se basent pas sur l'ERP.....	27
3. Les besoins repérés ne sont pas toujours abordés dans la surveillance.	28
4. Les agents de probation pourraient être plus actifs.	28
5. Changements positifs ambivalents chez les délinquants.....	29
Mot de la fin	29
Bibliographie	31

Sommaire

Au Canada, la surveillance des délinquants dans la collectivité incombe la plupart du temps aux services de probation. D'après les comptes rendus de recherche, la surveillance est plus efficace lorsque les besoins des délinquants sont correctement déterminés et traités. Bien que l'efficacité des programmes de réadaptation des délinquants ait été abondamment traitée dans la littérature, il y a eu relativement peu de recherche sur l'influence que les agents de probation peuvent avoir sur leurs clients pour les amener à changer.

Dans le cadre de la présente étude, les agents de probation de la province du Manitoba ont accepté de laisser enregistrer sur bande sonore des séances de surveillance avec les probationnaires. On a également recueilli des données à partir de dossiers, d'entrevues et de questionnaires de recherche. Les analyses des données étaient axées sur la corrélation entre les évaluations initiales des délinquants et les plans de gestion des cas, et la manière dont ces plans étaient mis en œuvre dans la surveillance communautaire.

Les résultats indiquent que l'élaboration de plans d'intervention se fondait davantage sur les ordres du tribunal que sur les données tirées de l'évaluation des délinquants. La surveillance n'était donc pas axée sur les besoins du délinquant autant qu'on s'y attendrait. Les agents de probation ont des comportements susceptibles d'enclencher des changements comportementaux positifs chez les probationnaires, mais on pourrait s'attendre à mieux.

En général, l'étude donne un aperçu des pratiques actuelles dans la surveillance communautaire et désigne des secteurs où il y aurait lieu d'améliorer les choses. Avec de la formation et du soutien, les agents de probation pourraient devenir des agents de changement plus efficaces.

La gestion des cas au sein des services de probation du Manitoba

D'après les recherches sur le traitement des délinquants, l'intervention au chapitre des services à la personne est un des moyens les plus efficaces de réduire le comportement criminel (Andrews et Bonta, 2003); il l'est d'autant plus quand ces services sont dispensés dans la collectivité. En 2000-2001, il y avait 100 526 délinquants adultes en probation au Canada, 1 474 en liberté conditionnelle à partir d'une prison provinciale, 9 885 faisant l'objet d'une condamnation avec sursis, et 7 581 en liberté sous condition d'un pénitencier fédéral (Hendrick et Farmer, 2002; Solliciteur général Canada, 2002). Pour ce qui est des jeunes contrevenants, 48,4 % de toutes les décisions prises par le tribunal de la jeunesse aboutissaient à une probation. La surveillance des délinquants et la prestation des services incombent aux agents de probation et aux agents de libération conditionnelle. La présente recherche porte essentiellement sur la manière dont les agents de correction de la collectivité s'acquittent de cette responsabilité.

Pratique actuelle et base de connaissances

Ces quinze dernières années, l'analyse bibliographique des ouvrages sur la réadaptation des délinquants a établi que la prestation de services à des délinquants est associée, en moyenne, à une réduction de dix points de pourcentage dans la récidive (Andrews et Bonta, 2003; Lipsey, 1989; Lösel, 1995; McGuire et Priestly, 1995). D'autres analyses ont cerné quelques-unes des caractéristiques associées à l'efficacité de la réadaptation. L'efficacité de la réadaptation repose sur trois grands principes relatifs au risque, aux besoins et à la réceptivité (Andrews, Bonta et Hoge, 1990).

Le principe relatif au risque repose sur le fait que le niveau de services doit correspondre au niveau de risque que présente le délinquant. Le principe relatif aux besoins repose pour sa part sur le fait que l'intervention doit cibler des facteurs ayant trait à la perpétration de l'infraction (appelés souvent cibles intermédiaires ou besoins criminogènes) et le principe relatif à la réceptivité générale repose sur le fait que les interventions doivent suivre une démarche adaptée au délinquant. En général, les traitements cognitivo-comportementaux donnent de très bons résultats. L'application des trois principes, particulièrement dans la collectivité, a déjà amené une réduction de la récidive allant jusqu'à 50 % (Andrews et Bonta, 2003).

La gestion des cas est l'élément central des services correctionnels communautaires. Quand elle est faite adéquatement, elle constitue non seulement un facteur de responsabilisation dans la surveillance et les services, mais aussi un modèle de premier ordre pour procéder à la surveillance des délinquants en toute sécurité dans la collectivité. La gestion des cas exige une évaluation adéquate des besoins des délinquants et exige aussi que ces besoins soient liés à un plan de prestation de services (Healey, 1999). Les ouvrages sur la réadaptation des délinquants améliorent les pratiques de gestion des cas des années 1970 et des années 1980 en constituant une base documentée pour une pratique de gestion des cas efficace (Rhine, 2002).

Selon les ouvrages sur la réadaptation des délinquants, une gestion des cas efficace devrait comporter les caractéristiques générales suivantes :

- 1) une évaluation du risque que présente le détenu afin de déterminer le niveau de surveillance approprié (les délinquants à risque plus élevé faisant l'objet d'une surveillance plus serrée);
- 2) une évaluation des besoins criminogènes pour définir les buts de l'intervention;

3) la prestation de services répondant aux besoins criminogènes.

Les services de probation au Manitoba ont essayé de suivre ces caractéristiques générales de gestion des cas de deux manières importantes. Tout d'abord, tout délinquant passant sous le régime de surveillance dans la collectivité se voit administrer un instrument d'évaluation du risque et des besoins qui donne une évaluation des risques de récidive qu'il présente et détermine ses besoins criminogènes. Ensuite, les agents de probation remplissent un plan d'intervention basé sur l'évaluation du risque et des besoins qui décrit les services nécessaires pour répondre aux besoins criminogènes du probationnaire. La formation directe du personnel en matière de méthode cognitivo-comportementale d'intervention ne fait pas partie actuellement du programme de formation des agents de probation, mais les manuels de politique pour la province indiquent clairement un intérêt pour cette méthode d'intervention.

Dans leur énoncé de vision, les Services correctionnels du Manitoba se donnent comme objectif d'avoir le taux de récidive le plus faible au Canada. Pour atteindre ce but, il faut que la gestion des cas se fasse selon des degrés appropriés de contrôle, de surveillance et de soutien. Il faut aussi que les délinquants reçoivent les programmes et les services qui leur permettront de réduire leur comportement criminel.

Au Manitoba, il y a environ 8 000 délinquants adultes et jeunes contrevenants sous surveillance dans la collectivité. Dans le cadre du processus d'admission, tous les délinquants condamnés font l'objet d'une évaluation à l'aide de l'Évaluation du risque primaire (ERP). L'ERP, dont il existe une version pour les adultes et une autre pour les jeunes, est un instrument de classification générale du risque et des besoins. Les délinquants adultes condamnés pour infraction avec violence, agression sexuelle ou violence familiale sont de plus soumis à l'Évaluation du risque secondaire (ERS), instrument spécialement adapté au type d'infraction. Il y a une ERS pour la violence conjugale, une autre pour les voies de fait générales et une autre pour l'agression sexuelle. Bien que l'ERP ait été validée pour les adultes et pour les jeunes, il y a eu peu de recherche sur les instruments d'ERS. Une tentative antérieure pour valider l'ERS pour l'agression sexuelle a donné des résultats mitigés, et maintenant elle ne sert que pour guider la planification des cas cliniques. On procède actuellement à une autre étude en vue de valider l'ERS pour la violence conjugale et l'ERS pour les voies de fait générales.

Les divers instruments de classification des délinquants utilisés au Manitoba ont deux fonctions importantes : les résultats de l'ERP et de l'ERS donnent des mesures objectives dont on peut se servir pour déterminer : a) le degré de surveillance nécessaire d'après le risque de récidive; b) les points sur lesquels il faut travailler pour réduire le risque.

Malheureusement, il y a eu très peu de recherche sur le lien entre l'évaluation du risque et des besoins, et la gestion des cas. Les agents de probation se servent-ils des évaluations pour la planification des cas? Que font les agents de probation au cours de leurs rencontres avec les probationnaires? Quel genre de stratégies de gestion des cas réduit la récidive? Les réponses à ces questions ne se trouvent guère dans les ouvrages et cependant on en aurait grand besoin pour améliorer les pratiques de surveillance.

La présente étude décrit et évalue le processus de prestation des services dans un contexte de probation. Plus précisément, la recherche examine la validité et l'utilité des instruments d'évaluation dont on se sert couramment en probation, le caractère approprié des cibles de traitement choisies pour l'intervention et les méthodes à suivre pour inciter les délinquants à changer. Les résultats de cette

étude permettront d'améliorer la politique, la pratique et la formation du personnel dans un milieu correctionnel.

Méthode et procédures

La stratégie de recherche générale

Le projet de recherche a deux caractéristiques importantes. D'abord, les cas ont été surveillés pendant un certain temps, et des évaluations ont été effectuées au début de la probation, après trois mois et après six mois. Les données sur l'évaluation comprenaient des instruments administrés couramment, comme l'ERP et l'ERS, et cinq échelles de recherche. Ces évaluations multiples nous ont permis de voir comment les délinquants, et les services qu'ils reçoivent, changent avec le temps.

La deuxième caractéristique de l'étude est l'évaluation comportementale de l'interaction agent-probationnaire. Les séances agent-probationnaire étaient enregistrées sur bande magnétique aux étapes indiquées plus haut. Ensuite, les bandes sonores étaient codées pour les stratégies d'influence comportementale. Enfin, un rapport établira les liens entre les comportements enregistrés dans le cadre de l'étude, et le succès ou la récidive du délinquant.

À des fins d'intégrité de la recherche, nous avons déployé beaucoup d'efforts pour nous acquérir la coopération des agents de probation sur le terrain. Un comité consultatif de recherche a aidé l'équipe de recherche à prendre les dispositions opérationnelles et logistiques nécessaires pour la surveillance et la collecte des données. L'auteur principal a présenté la proposition de recherche aux directeurs sectoriels et a visité tous les bureaux de probation de la province. Des rapports d'étape ont été affichés régulièrement sur l'intranet du gouvernement, et un numéro sans frais a été mis à la disposition des agents et des probationnaires – la recherche a été faite de façon aussi publique et transparente que possible. Des instructions enregistrées pour remplir les questionnaires papier-crayon ont été mises à la disposition des délinquants analphabètes, et des services de traduction ont été fournis quand c'était nécessaire.

Confidentialité

Étant donné que le questionnaire n'était pas inclus dans les ordonnances de probation, nous avons dû demander aux probationnaires d'y participer volontairement. Nous avons obtenu d'eux un consentement éclairé avant d'administrer les questionnaires de recherche. Pour les jeunes, on a également fait remplir des formulaires de consentement par les parents ou les gardiens. Ces questionnaires ont été remplis à titre confidentiel et retournés dans des enveloppes scellées à l'équipe de recherche. Ainsi, le personnel des services de probation n'avait pas accès aux questionnaires remplis.

De même, les agents de probation eux-mêmes ont été priés de remplir un bref questionnaire après six mois et de participer à une entrevue avec un assistant de recherche. Les données du questionnaire et de l'entrevue n'étaient également accessibles qu'à l'équipe de recherche. Les agents des services correctionnels du Manitoba n'avaient pas accès à l'information du probationnaire ou de l'agent de probation recueillie au cours du projet.

Échantillonnage des délinquants

Le projet visait des adultes et des jeunes contrevenants. En 2000-2001, il y avait quelque 6 400 adultes et 2 000 jeunes sous le coup d'une peine de probation au Manitoba. Dans la province, tous les délinquants adultes condamnés à une probation surveillée se voient administrer l'ERP, et les délinquants condamnés pour voies de fait générales ou violence familiale sont évalués à l'aide de l'ERS appropriée (l'ERS pour agression sexuelle sert d'instrument de planification clinique). Environ 55 % des délinquants adultes sont évalués à l'aide d'un des instruments de l'ERS (40 % avec l'échelle de violence conjugale, 10 % avec l'échelle de voies de fait générales et 5 % avec l'échelle de l'agression sexuelle). Selon l'infraction, certains délinquants peuvent être soumis à plus d'un instrument d'ERS. Les jeunes contrevenants condamnés à une probation surveillée subissent une version de l'ERP pour jeunes contrevenants, qui est une modification de l'instrument Youth Level of Service/Case Management Inventory (Inventaire du niveau de service et de la gestion de cas pour les jeunes) (Andrews, Hoge et Leschied, 2002). S'il y a lieu, on administre aux jeunes les mêmes ERS qu'aux adultes.

Au moment de l'étude, il y avait 128 agents de probation, dont 108 surveillaient des adultes et des jeunes contrevenants (20 étaient des agents d'évaluation et des gestionnaires). En dehors de Winnipeg, la plupart des agents de probation surveillaient tous les types de cas, tant chez les adultes que chez les jeunes. À Winnipeg, les services de probation étaient séparés en unités pour adultes et unités pour jeunes. Il y avait deux unités pour jeunes, notamment une unité d'évaluation spécialisée où le personnel administrait l'ERP et l'ERS et remplissait le plan d'intervention avant de transférer le cas à un autre agent de probation qui le surveillerait. Les unités de probation pour adultes étaient organisées en bureaux pour les conjoints violents, les délinquants sexuels et les auteurs de voies de fait générales (ce type de spécialisation n'existe pas dans les bureaux pour les jeunes).

On a demandé à tous les agents de probation de participer au projet. Cependant, 62 seulement (57,4 % des agents de surveillance dans la province) ont présenté des cas. On ne sait pas au juste pour quelles raisons la participation n'a pas été plus importante. D'après des entrevues avec des agents non participants, le plus souvent, c'était à cause de leur charge de travail et, ensuite, le refus des probationnaires. Au moment de l'étude, la charge de travail était effectivement un problème, particulièrement dans les bureaux de Winnipeg.

Les délinquants étaient sélectionnés au fur et à mesure qu'ils étaient intégrés à la charge de travail des agents de probation chargés de la surveillance. Des agents qui ne faisaient que des évaluations initiales obtenaient le consentement du probationnaire et quelquefois leur demandaient de remplir le questionnaire de recherche. Les agents de probation de l'unité d'évaluation, tous de Winnipeg, n'avaient pas à enregistrer leurs séances d'évaluation initiale

Au début, le personnel des bureaux de Winnipeg a été prié de choisir les six premiers adultes consentants qui entraient dans leur charge de travail. Les agents de probation des autres secteurs de la province ont été priés de choisir les quatre premiers adultes et les deux premiers jeunes contrevenants qui entraient dans leur charge de travail. Pour ce qui est de l'unité de jeunes contrevenants spécialisée à Winnipeg, on devait choisir séquentiellement six jeunes délinquants.

Peu après le début de l'étude (janvier 2001), les agents sur le terrain ont fait savoir qu'à leur avis, six cas de recherche par agent de probation était une charge excessive. En conséquence, nous avons réduit notre exigence à quatre cas par agent de probation en février 2001. En dépit de tous nos efforts pour réduire autant que possible le surcroît de travail des agents de probation, la participation au projet a été bien inférieure à nos attentes. À l'origine, on avait prévu que la collecte de données d'évaluation

finirait en juillet 2001. Mais, pour obtenir autant de données que possible, le projet a été prolongé et la collecte de données s'est terminée le 21 octobre 2001. La réévaluation après six mois s'est terminée le 30 avril 2002.

Au moment de l'étude, la charge de travail moyenne par agent de probation surveillant les adultes à Winnipeg était de 99 cas. Pour les agents de probation supervisant les jeunes contrevenants, la charge moyenne de travail était de 43 cas. En dehors de Winnipeg, la charge de travail moyenne était de 72 cas (les agents de probation des régions rurales du Manitoba supervisent à la fois les contrevenants adultes et les jeunes contrevenants). Cependant, il y avait de grandes variations entre les différentes régions rurales du Manitoba (de 50 à 90).

Modalités de sondage

En général, les données ont été recueillies à partir des six sources d'information suivantes :

1. Évaluation initiale du risque et des besoins;
2. Questionnaire de recherche;
3. Enregistrement sur bandes magnétiques des entrevues agent-probationnaire à trois étapes;
4. Réévaluation, au bout de six mois, à l'aide des instruments de mesure du risque et des besoins, et des questionnaires de recherche;
5. Dossiers des détenus;
6. Entrevues avec les agents de probation.

Voici une description plus détaillée de l'information recueillie aux fins du projet.

1. Évaluation initiale du risque et des besoins. L'instrument d'évaluation du risque primaire (ERP) est l'instrument de classification du délinquant dont on se sert dans les services correctionnels communautaires du Manitoba pour faire le profil du risque et des besoins des probationnaires. Pour les adultes, l'ERP est une modification de l'instrument de mesure du risque et des besoins utilisé au Wisconsin; l'instrument a été validé sur des probationnaires au Manitoba (Bonta, Parkinson, Pang, Barkwell et Wallace-Capretta, 1994). Pour les jeunes, l'ERP est une modification de l'instrument Youth Level of Service/Case Management Inventory (Andrews et coll., 2002). Il y a trois instruments d'évaluation du risque secondaire : un pour l'agression sexuelle, un autre pour la violence conjugale et un troisième pour les voies de fait générales. L'instrument d'ERS approprié (ou les multiples ERS) est administré aux délinquants qui ont commis le crime en question dans les cinq dernières années. Les éléments des trois instruments d'ERS sont tirés des ouvrages de recherche généraux. Une récente étude de validation de l'ERS pour l'agression sexuelle effectuée par le ministère du Solliciteur général du Canada et le ministère de la Justice du Manitoba n'a pas trouvé de validité prédictive pour l'instrument, et on s'en sert maintenant d'instrument de planification clinique. Les études de validation des deux autres instruments d'ERS sont en cours.

La politique exige que, pour tous les probationnaires, l'administration de l'ERP et de l'ERS (violence conjugale ou voies de fait générales), et l'élaboration du plan d'intervention aient lieu dans les deux ou trois mois après l'arrivée du cas. Cependant, pour les sujets de recherche, on a demandé aux agents de probation de remplir l'ERP et l'ERS au cours du premier mois d'affectation du cas. Le personnel envoyait ensuite des copies des résultats ainsi que le plan d'intervention aux chercheurs.

2. Questionnaires de recherche. En plus de l'évaluation de classification du délinquant et du plan d'intervention demandés, un certain nombre de questionnaires papier-crayon ont été

administrés. Trois de ces questionnaires portaient sur des besoins criminogènes spécifiques, un autre sur la violence familiale et un autre évaluait la relation entre l'agent de probation et les délinquants. La plupart des délinquants ont rempli ces questionnaires par eux-mêmes. Il y avait une version enregistrée sur bande magnétique pour aider les délinquants analphabètes. Les questionnaires de recherche ont été administrés au moment de l'entrevue de classification.

Trois questionnaires étaient administrés à l'admission, et six mois plus tard, à tous les probationnaires. Le premier questionnaire, l'Échelle de la fierté d'être délinquant (PID), évaluait les attitudes antisociales (Simourd, 1997). La PID est une échelle en trois points qui demande d'évaluer dix comportements (p. ex., « échapper à la police après une poursuite à haute vitesse ») sur une échelle allant de -10 (avoir très honte) à +10 (être très fier). On a constaté que les cotes données permettaient de prédire la récidive parmi les jeunes de 16 à 18 ans (Shields et Whitehall, 1991) et la réarrestation parmi les délinquants adultes (Simourd et van de Ven, 1999).

Le deuxième questionnaire était la Social Support for Crime Scale (SSCS) (échelle de soutien social pour le crime) (Andrews, Wormith et Kiessling, 1985). L'association avec d'autres criminels est un des principaux éléments de prédiction de la récidive. Presque tous les instruments de classification du risque, l'ERP comprise, rassemblent de l'information sur les relations du délinquant avec d'autres criminels. La SSCS est une mesure en neuf points d'association criminelle (déclarée par le sujet); à l'origine elle a été élaborée sur un échantillon de probationnaires. L'échelle démontre une bonne viabilité interne ($\alpha = 0,80$), mais la recherche sur sa validité prédictive fait défaut. La SSCS permet de tirer davantage d'information lorsqu'on mesure les relations avec les pairs, au cours des entrevues (c'est-à-dire d'ERP).

Le troisième questionnaire évaluait les sentiments d'agressivité et d'hostilité. Le questionnaire d'agressivité (QA), élaboré par Buss et Perry (1992) est une échelle en 29 points qui mesure quatre facteurs (la colère, l'hostilité, l'agressivité physique et l'agressivité verbale). Les cotes indiquées sur le QA correspondent à l'agressivité signalée par les pairs parmi des étudiants de collègues. Dans une autre étude, la sous-échelle de la colère correspondait aux évaluations de psychopathie, sans infraction avec violence, parmi un échantillon de délinquants sous responsabilité fédérale (Loza et Loza-Fanous, 1999). Cependant, la mesure semble avoir une validité apparente pour les échantillons de délinquants accusés de voies de fait générales et de violence conjugale.

Un quatrième questionnaire, l'Intimate Assault Screening Scale (IASS) (échelle de dépistage de la violence à l'égard d'un partenaire intime) (Kerry, 2001) n'a été administré qu'aux délinquants coupables de violence conjugale. L'IASS est une échelle en sept points remplie par l'agent de probation. La recherche à l'aide de l'IASS a constaté des cotes corrélées à d'autres mesures de violence conjugale (p. ex. la Conflict Tactics Scale ou échelle des méthodes de résolution des conflits) et une différence entre les délinquants qui avaient tué leur partenaire et d'autres groupes de délinquants violents.

Les questionnaires dont on vient de parler ont été administrés de nouveau après six mois de surveillance. Il y en a eu un autre sur les relations, mais il n'a été donné qu'à l'étape des six mois. Ce questionnaire est décrit à la section 4, *Mesures de changement*.

3. Entrevues enregistrées sur bandes magnétiques. Les rencontres agent-délinquant ont été enregistrées à trois occasions distinctes. La première entrevue enregistrée avait lieu au cours de la deuxième ou troisième semaine après l'évaluation initiale (c'est-à-dire après que le plan d'intervention a été rempli); la deuxième, trois mois plus tard et la dernière, six mois

après l'enregistrement initial. À la fin de chaque entrevue, la bande magnétique était envoyée directement aux chercheurs pour codage.

On a préparé un manuel de codage détaillé pour ces enregistrements. Les modalités de codage pour la présente étude s'inspiraient de modalités semblables utilisées dans les recherches d'Andrews et Kiessling (1980; Ontario) et de Trotter (1996, 1999; Australie) sur la probation. On s'est servi des mêmes modalités de codage pour les adultes et pour les jeunes. Des sections supplémentaires pertinentes ont été codées pour les délinquants sexuels, les auteurs de voies de fait générales et les auteurs d'actes de violence conjugale. Deux assistants de recherche ont reçu une formation sur l'utilisation du manuel, et on a vérifié périodiquement les coefficients d'objectivité.

Les bandes magnétiques ont été examinées par segments de cinq minutes et codées en fonction de cinq grands éléments. Le premier élément avait trait aux besoins du délinquant tels que définis par l'ERP et l'ERS. La présence ou l'absence d'énoncés concernant les besoins repérés par l'ERP ou l'ERS a été notée en même temps que d'autres besoins non évalués formellement par les instruments de classification (p. ex. santé, problèmes d'autorégulation). Les aptitudes à la résolution de problèmes représentaient le deuxième grand élément codé à partir des bandes sonores. Les comportements liés à la résolution de problèmes incluaient la collecte d'information, l'établissement d'objectifs, l'élaboration de stratégies pour atteindre un but, le choix d'une stratégie et la surveillance de la mise en œuvre d'un plan pour atteindre les buts. Les trois autres éléments évalués étaient l'utilisation des ressources communautaires (p. ex. l'aiguillage vers un organisme de service social), la qualité des relations entre le probationnaire et l'agent, et l'usage, par l'agent de probation, de techniques comportementales pour inciter au changement.

Les deux derniers éléments (relation et techniques comportementales) sont souvent perçus comme des dimensions essentielles dans les processus d'influence du comportement (Andrews et Bonta, 2003; Dowden et Andrews, sous presse). Une relation interpersonnelle positive, caractérisée par une attitude chaleureuse, l'ouverture d'esprit, l'enthousiasme, l'empathie et le respect pour le client sont nécessaires pour déclencher et motiver le changement chez le client. En donnant l'exemple de comportements appropriés, en offrant des possibilités de pratique comportementale, en renforçant l'activité prosociale et en décourageant les comportements antisociaux, on donne une orientation concrète vers le changement

4. Mesures de changement : réévaluation à l'étape des six mois. Dans les services correctionnels, la réduction de la récidive est un but capital. Cependant, il se passe beaucoup de temps avant qu'on puisse évaluer la récidive. Ce délai pose problème aux organismes correctionnels qui cherchent des signes plus immédiats de progrès. Heureusement, il y a des indicateurs de réussite autres que l'absence de récidive, et qui n'ont pas besoin d'un suivi prolongé. Ces mesures de succès sont appelées cibles intermédiaires (CI) ou besoins criminogènes (Andrews et Bonta, 2003). Les CI sont des aspects de la situation et des circonstances du délinquant qui, lorsqu'on les modifie, sont liés à la récidive.

Les CI peuvent servir de cibles pour la surveillance communautaire et la gestion des cas. Par exemple, une hausse des valeurs prosociales, l'apprentissage de compétences à l'emploi et le contrôle de la consommation d'alcool sont des exemples de CI. Les divers instruments d'évaluation du risque et des besoins ainsi que les questionnaires administrés à l'évaluation initiale mesurent les besoins criminogènes avant l'intervention. Nous avons donc une évaluation de base des besoins du délinquant au commencement de la surveillance et une évaluation des besoins qu'il faut traiter pour l'encourager à adopter un mode de vie prosocial. Pour mesurer les progrès réalisés dans le traitement des besoins criminogènes dans la présente étude, toutes les mesures d'évaluation initiale ont été reprises au bout de six mois. L'ERP et l'ERS ont été légèrement modifiées de manière qu'elles marquent les changements de façon

plus précise (p. ex. « depuis que la surveillance a commencé... »). En outre, on a procédé à un examen de la gestion du risque et on en a envoyé une copie aux chercheurs. Cet examen est un formulaire en dix points qui évalue la réaction des probationnaires au traitement, l'acceptation de la responsabilité et d'autres facteurs pertinents pour la surveillance. En principe, l'agent de probation remplit cet examen de la gestion du risque environ six mois après le début de la période de probation.

Comme on l'a noté plus tôt, la qualité des relations interpersonnelles est un important facteur dans la surveillance et la réadaptation du délinquant. En plus de coder les facteurs de relation tirés des bandes sonores, on a demandé aux agents de probation et aux délinquants de remplir un questionnaire en 25 points qui évaluait la qualité de la relation et la nature de leurs interactions au cours des six derniers mois. Ce questionnaire sur les relations demandait aux répondants d'évaluer chaque énoncé (p. ex. « J'interagis avec enthousiasme ») sur une échelle de cinq points (allant de « jamais » à « toujours »). Le questionnaire a été tiré de *The Shop Supervisor Survey: Inmate version* (Sondage au sujet du surveillant d'atelier – Version du détenu), un outil utilisé par le Service correctionnel du Canada pour évaluer la satisfaction des détenus à l'égard de leur surveillant au travail. Cet instrument a été modifié par la suite à l'aide d'énoncés tirés d'un sondage dont se sert le programme de thérapie multisystémique pour obtenir les commentaires des familles de délinquants à risque élevé sur les séances de thérapie (Gendreau et Goggin, 1999a, b). Gendreau et Goggin ont utilisé ce questionnaire révisé dans une étude des pratiques de surveillance communautaire au Nouveau-Brunswick.

5. Examen des dossiers. L'examen des dossiers fournit de l'information supplémentaire non saisie dans les questionnaires et les bandes sonores. Cette information a également été utilisée pour regrouper les résultats des autres sources d'information. L'information sur les caractéristiques personnelles et démographiques et les antécédents criminels a été codée ainsi que celle sur la surveillance. On a aussi consigné la fréquence des rencontres avec les probationnaires et d'autres personnes importantes (p. ex. la famille, l'employeur) et le recours aux ressources communautaires ainsi que les problèmes survenus au cours de la surveillance, notamment les manquements aux conditions et les nouvelles infractions.

6. Entrevues avec les agents de probation. Des entrevues semi-structurées ont été menées avec un échantillon d'agents de probation, les uns participant à l'étude, les autres non. Les entrevues ont eu lieu en personne ou par téléphone lorsque les distances ou les emplois du temps ne permettaient pas de rencontrer l'agent. Les agents de probation ont été priés de donner leurs points de vue sur l'utilité de l'ERP et de l'ERS, les programmes de traitement des délinquants et leurs propres attitudes à l'égard des délinquants en général.

Comparaison avec des groupes non participants

Les agents de probation n'ayant pas tous participé à la recherche, il est possible que la généralisation des résultats ne soit pas représentative. L'évaluation des différences entre les agents et les probationnaires qui participaient à l'étude et les autres a donc pris beaucoup d'importance. Un échantillon d'agents de probation non participants a fait l'objet d'entrevues (tout comme les agents de probation participants) au cours desquelles on a recueilli des données démographiques (p. ex., origine ethnique, années d'expérience) ainsi que leurs points de vue sur les instruments de classification (ERP et ERS) et la réadaptation des délinquants. On a pris, au hasard, un échantillon de deux cas parmi les dossiers de chaque agent de probation non participant interviewé. Les dossiers ont été codés suivant les mêmes modalités de codage que pour les probationnaires participants, mais on y a également inclus de l'information tirée de l'ERP et de l'ERS.

Résultats

Soixante-deux agents de probation ont participé à notre étude, et ont donc présenté des données sur 154 délinquants. L'information présentée, cependant, variait pour un certain nombre de raisons : certains délinquants changeaient d'idée et mettaient un terme à leur participation à mi-chemin, d'autres ne se présentaient pas, d'autres encore étaient transférés à un autre agent de probation. Pour évaluer la représentativité de l'échantillon de probationnaires participants, on a examiné les dossiers de 77 cas choisis au hasard, parmi les dossiers de 42 agents de probation non participants. Cet examen a donné, sur les antécédents socio-personnels et criminels des probationnaires non participants, des informations que l'on pouvait comparer aux données des probationnaires participants.

D'après des entrevues menées avec les agents de probation participants et non participants, il n'y avait pas de différence statistiquement fiable entre les deux groupes, sur les plans de l'âge, des années d'expérience, de l'origine ethnique et du niveau d'instruction. Les agents de probation ont également rempli un certain nombre de mesures attitudinales en rapport avec l'évaluation du risque et la réadaptation du délinquant. La seule différence relevée avait trait à l'opinion sur l'utilité de l'ERP aux fins de surveillance. Les agents de probation non participants étaient plus positifs à cet égard que les agents participants ($t = 2,32$, $df = 61$, $p < 0,05$).

Caractéristiques des échantillons de recherche

On trouvera au tableau 1 l'information sur les caractéristiques personnelles et démographiques concernant les délinquants participants et non participants de l'échantillon. La majorité des participants étaient des adultes et l'âge moyen de tous les participants était de 29,6 ans (35,7 ans pour les adultes et 18,1 ans pour les jeunes). On n'a trouvé aucune différence statistiquement importante entre les probationnaires participants et les probationnaires non participants pour ce qui est de l'âge et des autres variables, personnelles et démographiques, présentées au tableau 1.

Tableau 1 : Caractéristiques personnelles et démographiques des probationnaires (n)

Caractéristiques		Participants	Non-participants
Délinquants (%) :	adulte	65,2 (73)	76,6 (59)
	jeune	34,8 (39)	23,4 (18)
Sexe (%) :	masculin	74,1 (83)	83,1 (64)
	féminin	25,9 (29)	16,9 (13)
Autochtone (%) :	oui	43,3 (42)	32,4 (22)
	non	56,7 (55)	67,6 (46)
Niveau d'instruction (%) :	inf. à la 9 ^e année	21,0 (22)	28,0 (21)
	9 ^e année et plus	79,0 (83)	72,0 (54)
Employé-étudiant (%) :	oui	71,6 (78)	69,7 (53)
	non	28,4 (31)	30,3 (23)
État-civil (%) :	célibataire	68,2 (75)	68,9 (51)
	marié-union de fait	31,8 (35)	31,1 (23)
Logement (%) :	seul ou foyer de groupe	32,1 (34)	33,3 (24)
	avec la famille	67,9 (72)	66,7 (48)

Nota : Les variations des nombres sont attribuables aux données manquantes (participants de 97 à 112; non-participants de 68 à 77).

On trouve, au tableau 2, de l'information sur les infractions et les antécédents criminels des probationnaires participants et des non-participants. Là encore, il n'y a pas de différence statistiquement importante entre les deux groupes. En plus de la décision de probation, 18,8 % des probationnaires participants ont été condamnés à une peine de détention par rapport à 29,9 % des probationnaires non participants ($\chi^2 = 3,16$, $df = 1$, ns). Les probationnaires participants, cependant, avaient en moyenne des peines de probation plus courtes que les non-participants (18 mois par rapport à 21 mois, $t = 2,81$, $df = 187$, $p < 0,01$).

Tableau 2 : Infractions et antécédents criminels des probationnaires (n)

Caractéristiques		Participants	Non-Participants
Infraction la plus grave (%) :	contre la personne	36,6 (41)	50,6 (39)
	contre les biens	34,8 (39)	24,7 (19)
	liée à la drogue	5,4 (6)	3,9 (3)
	alcool-traffic	8,0 (9)	3,9 (3)
	sexuelle	9,8 (11)	10,4 (8)
	autre	5,4 (6)	6,5 (5)
Antécédents de voies de fait (%) :	oui	31,0 (31)	44,9 (31)
	non	69,0 (69)	55,1 (38)
Incarcération antérieure (%) :	oui	37,6 (35)	51,4 (37)
	non	62,4 (58)	48,6 (35)
Probation antérieure (%) :	oui	55,8 (53)	66,7 (46)
	non	44,2 (42)	33,3 (23)
Nombre de crimes antérieurs		5,8 (87)	6,2 (71)

Nota : Les variations des nombres sont attribuables aux données manquantes (participants de 87 à 112; non-participants de 69 à 77).

Les délinquants adultes ont été évalués à l'aide de l'Évaluation du risque primaire (ERP) et les jeunes ont été évalués à l'aide de la version pour jeunes de l'ERP. Pour les adultes probationnaires participants et non participants, il n'y avait pas de différence statistiquement importante dans les niveaux de risque indiqués par l'ERP et les cotes totales (tableau 3). Bien que pour ce qui est des jeunes, les probationnaires participants aient eu, à l'ERP, des niveaux de risque inférieurs ($\chi^2 = 9,55$, $df = 3$, $p < 0,05$), il n'y avait pas de différence statistiquement importante dans les cotes de risque moyennes ($t = 1,16$, $df = 64$, ns). Il faut cependant interpréter cette différence avec précaution car la taille des échantillons pour les jeunes, particulièrement pour les non-participants, était faible. D'après l'information résumée dans les tableaux de 1 à 3, les délinquants qui ont participé à l'étude semblaient représentatifs de la population générale en probation au Manitoba.

Tableau 3 : Niveaux de risque des probationnaires (n)

Évaluation du risque		Participants	Non-Participants
Adultes		(n = 86)	(n = 61)
Niveau de risque selon l'ERP (%) :	faible	26,7	24,6
	moyen	54,7	45,9
	élevé	18,6	29,5
Cote moyenne de risque (ET) selon l'ERP		8,1 (3,5)	8,7 (4,2)
Jeunes		(n = 50)	(n = 16)
Niveau de risque selon l'ERP (%) :	faible	56,0 (28)	18,8 (3)
	moyen	32,0 (16)	75,0 (12)
	élevé	8,0 (4)	6,3 (1)
Cote moyenne de risque selon l'ERP (ET)		23,5 (12,1)	27,3 (8,5)

Lorsqu'ils ont accepté de participer, tous les probationnaires participants se sont vu administrer trois tests papier-crayon; l'Échelle de dépistage de la violence à l'égard d'un partenaire intime (Kerry, 2001) a été administrée à 17 délinquants coupables de violence conjugale. Les résultats sont présentés au tableau 4. Dans presque tous les cas, les résultats des probationnaires adultes n'étaient pas vraiment différents de ceux des jeunes contrevenants, sauf pour l'échelle de soutien social pour le crime (SSCS) où les jeunes ont eu des cotes plus élevées que les adultes. Comparés à 376 probationnaires adultes en Ontario (cote moyenne de 18,7; Andrews, 1985; Andrews, Wormith et Kiessling, 1985), les probationnaires adultes du Manitoba ont eu des cotes semblables (19,7).

Pour l'échelle de la fierté d'être délinquant (PID), les cotes étaient, comme on s'y attendait, inférieures à celles signalées pour les délinquants incarcérés sous responsabilité fédérale (cote moyenne de 60,9; Simourd, 1997; Simourd et van de Ven, 1999) et les jeunes incarcérés (cote moyenne de 69,3; Shields, communication personnelle). Pour les jeunes probationnaires, la cote moyenne était seulement légèrement supérieure à celle d'un échantillon d'étudiants universitaires (39,8; Whitehall, 1993).

Le questionnaire d'agressivité (QA) a été développé sur des étudiants du collège (Buss et Perry, 1992). Par rapport aux étudiants du collège, les probationnaires avaient des notes presque semblables, et lorsqu'on les comparait à des délinquants sous responsabilité fédérale (Loza et Loza-Fanous, 1999), il n'y avait pas de différence à la sous-échelle de la colère. Ce manque de différenciation entre des échantillons divers met en question l'utilité du QA.

Enfin, Kerry (2001; p. 208) a signalé que la cote moyenne sur l'échelle de dépistage de la violence à l'égard d'un partenaire intime (IASS) pour 89 conjoints violents qui avaient tué leur partenaire était de 3,3. Cette cote était presque semblable à celle de 17 conjoints violents qui participaient à notre étude. Cependant, le petit nombre de conjoints violents dans notre étude limite sérieusement notre capacité de juger de la validité de l'IASS.

Tableau 4 : Cotes moyennes sur les mesures papier-crayon pour les probationnaires participants à l'évaluation initiale

Instrument de mesure	Adultes (n = 95)	Jeunes (n = 59)	Tous (n = 154)
Fierté d'être délinquant (PID)	40,7 (30,6)	43,2 (28,4)	41,7 (29,7)
Échelle de soutien social pour le crime (SSCS)	19,7 (6,1)	22,1 (6,5)*	20,6 (6,3)
Questionnaire d'agressivité (QA)			
Cote totale	79,5 (19,4)	82,8 (21,3)	80,8 (20,2)
Agressivité physique	24,5 (8,4)	26,3 (7,6)	25,2 (8,1)
Agressivité verbale	15,1 (4,2)	15,4 (4,5)	15,2 (4,3)
Colère	17,2 (5,3)	18,5 (6,2)	17,7 (5,6)
Hostilité	22,7 (6,4)	22,7 (7,1)	22,7 (6,6)
Échelle de dépistage de la violence à l'égard d'un partenaire intime (IASS) (n = 17)	3,2 (1,5)	—	—

* $p < 0,05$ ($t = 2,31$, $df = 152$). Nota : Écart type (ET) entre parenthèses.

Gestion des cas et affectation des ressources

Le principe relatif au risque aux fins de l'efficacité de la réadaptation efficace repose sur le fait que l'intensité de l'intervention doit correspondre au niveau de risque que présente le détenu, c'est-à-dire, la prestation de services minimaux pour les délinquants à risque faible et de services intensifs pour les délinquants à risque élevé. Dans la probation, l'évaluation du risque que présente un probationnaire a pour but d'aider à déterminer le degré de surveillance auquel il sera soumis. Ainsi, on s'attend à ce que la fréquence des rapports soit proportionnelle au niveau de risque du délinquant.

À partir des examens de dossiers, nous avons pu compter le nombre de rencontres entre les agents de probation et les probationnaires participants et non participants au cours des trois premiers mois de surveillance; en moyenne, les clients ont été vus à 4,3 occasions. Le nombre de rencontres allait de zéro (2 cas) à 15 (1 cas). La moitié des probationnaires à peu près ont été vus trois ou quatre fois (47,2 %).

Le nombre de rencontres était positivement lié à la cote de risque, telle que mesurée sur l'ERP pour les adultes ($r = 0,22$, $p < 0,01$, $n = 133$), mais pas pour les jeunes ($r = 0,09$, ns, $n = 47$). Cependant, même si la corrélation entre le risque et la fréquence des rencontres pour les adultes était statistiquement importante, il a été tenu compte de la relation puisque les délinquants à risque élevé en particulier étaient vus plus souvent que les délinquants à risque moyen ou faible ($F = 7,43$, $df = 2, 130$, $p < 0,001$). Il n'y avait pas de différence statistiquement importante entre le nombre de rencontres pour les délinquants à risque faible (moyenne de 4,3 fois; ET = 2,2) et pour les délinquants à risque moyen (moyenne de 3,7 fois; ET = 1,5). Les délinquants à risque élevé ont été vus en moyenne 5,7 fois au cours des trois premiers mois de surveillance (ET = 3,6). En définitive, le nombre de rencontres n'était pas lié aux charges de travail ($r = - 0,01$, ns; les bureaux spécialisés pour jeunes de Winnipeg ont été exclus de l'analyse lorsque la charge moyenne pour les deux bureaux était de 43 cas).

Formulation d'un plan de gestion des cas

La littérature empirique sur la réadaptation des délinquants établit une distinction entre deux types de besoins des délinquants : les besoins criminogènes et les besoins non criminogènes. Les besoins criminogènes sont des facteurs de risque dynamiques qui, lorsqu'ils sont éliminés ou réduits, sont associés à une réduction dans la récidive. La plupart des systèmes correctionnels au Canada se servent d'évaluations structurées du risque et des besoins pour cerner les besoins criminogènes qu'il faut traiter pour gérer le risque de récidive. Au Manitoba, on utilise l'ERP. Une fois l'ERP complétée (et, dans certains cas, l'ERS), l'agent de probation est en mesure d'intégrer l'information dans sa surveillance des délinquants. Le tableau 5 présente un résumé des besoins déterminés par l'ERP (l'ERP ne mesure pas les mêmes besoins pour les jeunes que pour les adultes).

Tableau 5 : Pourcentage de probationnaires participants et non participants – besoins cernés par l'ERP

Besoin	Adultes (n = 147)	Jeunes (n = 66)
Logement	25,2 (37)	59,1 (39)
Emploi	40,8 (60)	—
Toxicomanie	36,7 (54)	62,1 (41)
Attitude	55,8 (82)	—
Famille - mariage	52,4 (77)	95,5 (63)
Finances	28,6 (42)	—
Affectivité	22,4 (33)	57,6 (38)
Relations avec les pairs	47,4 (70)	89,4 (59)
Études – profession	7,5 (11)	84,8 (56)

Nota : L'ERP des jeunes ne mesure pas les mêmes besoins que celle des adultes.

Le plan d'intervention est un formulaire d'une page qui consigne les besoins criminogènes du délinquant (« problèmes/questions ») et décrit les étapes à suivre pour traiter chacun des secteurs de problème du délinquant. En plus des espaces où sont décrits le problème et le plan d'action, le formulaire de plan d'intervention comprend une case où l'on indique si le plan d'action résulte d'un ordre du tribunal ou non. Aux fins du projet, les plans d'intervention devaient être remplis dans le mois suivant l'affectation du cas. Une fois terminée l'évaluation du risque, l'agent de probation rencontre le délinquant pour en discuter avec lui après avoir examiné les informations pertinentes au dossier. Ensemble, ils conviennent d'un plan d'action pour régler les besoins criminogènes du délinquant et, à cette étape, le plan d'intervention est considéré comme terminé.

Les plans d'intervention et les évaluations du risque et des besoins qui les accompagnaient étaient disponibles pour jusqu'à 105 probationnaires participants et 31 probationnaires non participants. Pour de nombreuses variables, il manquait certaines informations. On a examiné 77 dossiers de probationnaires non participants, mais la majorité de ces dossiers ne contenaient pas de plan d'intervention. Il n'y avait pas de différence statistiquement importante entre les plans d'intervention des probationnaires participants et ceux des non-participants. Par conséquent, la présente section décrit les plans d'intervention de 136 probationnaires (102 adultes et 34 jeunes).

Une partie du codage des plans d'intervention s'est faite relativement simplement. Par exemple, l'abstention d'alcool était une condition couramment ordonnée par le tribunal et indiquée dans le plan d'intervention (codée comme « évaluation de la consommation d'alcool et/ou counselling »). Dans

d'autres plans d'action, la formulation a été regroupée (p. ex. « pas d'alcool à la maison » a été codé comme faisant partie de la rubrique « évaluation de la consommation d'alcool et/ou counselling »). Certains plans étaient trop spécifiques ou trop peu fréquents pour qu'on les consigne (dans trois cas, p. ex., on demandait du counselling pour la dépendance à l'égard du jeu de hasard). Un total de 175 besoins ont été identifiés par l'ERP et ces besoins ont été traités dans 69 plans. Cela signifie que 39,4 % des besoins repérés étaient traités dans un plan d'intervention. Par ailleurs, lorsqu'un besoin criminogène était identifié dans un cas d'adulte, le tribunal rendait obligatoire la grande majorité des plans d'action (Tableau 6).

Tableau 6 : Plans d'intervention pour les besoins identifiés par l'ERP : adultes

Besoin criminogène (N)	% avec besoin (n)	% de n'importe quel plan (n)	Plan imposé (n)	
			% oui	% non
Toxicomanie (97)	40,2 (39)	79,5 (31)	90,3 (28)	9,7 (3)
Emploi (97)	41,2 (40)	10,0 (4)	25,0 (1)	75,0 (3)
Affectivité (91)	23,1 (21)	71,4 (15)	80,0 (12)	20,0 (3)
Famille – Mariage (97)	52,6 (51)	29,4 (15)	100,0 (15)	0,0 (0)
Logement (101)	23,8 (24)	16,6 (4)	50,0 (2)	50,0 (2)

Nota : N = Nombre total de probationnaires adultes; n = nombre de probationnaires adultes ayant des besoins reconnus et un plan d'intervention. Pour Plan imposé, les pourcentages représentent les proportions de n'importe quel plan.

Des problèmes de toxicomanie ont été identifiés par l'ERP pour 40,2% des probationnaires adultes, et il y avait un plan d'action à cet égard dans 79,5 % des plans. Des plans de counselling ont été trouvés dans 71,4 % des cas où une difficulté d'ordre affectif a été repérée par l'ERP. La concordance était relativement élevée entre certains besoins repérés et le plan d'action correspondant, mais dans d'autres cas, des besoins n'étaient pas même mentionnés dans le plan d'intervention. Plus de 40 % des délinquants adultes avaient parlé de difficultés sur le plan de l'emploi, mais on n'a trouvé de plan d'action à cet égard que dans 10 % des cas. De même, plus de la moitié des probationnaires adultes avaient signalé des problèmes d'ordre familial ou conjugal, mais les plans d'intervention n'en faisaient état que dans 29,4 % des cas seulement, et à chaque fois, ils correspondaient à une ordonnance du tribunal.

Il a été plus difficile de catégoriser les plans d'action pour les jeunes contrevenants à cause de leur caractère unique (p. ex. « besoin d'aide pour quitter la gang », « maintenir le contact avec ma mère »). On peut donc grouper un nombre relativement faible de variables en catégories plus vastes qu'on trouve au tableau 7. Pour les trois secteurs de problèmes qui sont relativement fréquents, on trouve le plus couramment un plan d'action pour faire face au dysfonctionnement familial.

Tableau 7 : Plan d'intervention pour les besoins reconnus : jeunes

Besoin criminogène (N)	% avec besoin (n)	% de n'importe quel plan (n)	Plan imposé (n)	
			% oui	% non
Toxicomanie (31)	45,2 (14)	64,3 (9)	77,8 (7)	22,2 (2)
Famille très désorganisée (30)	40,0 (12)	83,3 (10)	100 (10)	0 (0)
Problèmes de logement (33)	12,1 (4)	50,0 (2)	100 (2)	0 (0)

Nota : N = Nombre total de probationnaires adultes; n = nombre de probationnaires adultes ayant des besoins reconnus et un plan d'intervention. Pour Plan imposé, les pourcentages représentent les proportions de n'importe quel plan.

Les besoins criminogènes dans la surveillance

Après l'administration des évaluations du risque primaire et la formulation du plan d'intervention, les agents de probation participants ont enregistré sur bandes sonores leur première réunion de « surveillance » avec le délinquant. Deux chercheurs ont codé 108 variables provenant de 25 bandes sonores indépendamment les unes des autres. La kappa médiane était 0,94 et allait de 0,48 à 1,0.

Chaque segment de cinq minutes de l'enregistrement sonore pris à l'évaluation initiale était codé comme une discussion au sujet de besoins criminogènes potentiels. Pour qu'on donne à un besoin une cote « présent », il fallait qu'il ait été mentionné au moins deux fois. Par exemple, il n'était pas suffisant que l'AP demande « Comment ça va au travail? ». Il fallait aussi un commentaire ou une question de suivi. L'entrevue du début allait de 5 minutes et 50 secondes à 47 minutes et 40 secondes. La première entrevue de surveillance a duré en moyenne 22 minutes et 34 secondes. Plus de 20 ans auparavant, Andrews et coll. (1979) ont relevé une moyenne de 35 minutes pour les entrevues des agents de probation en Ontario. Bien que ces entrevues n'aient pas duré longtemps, on doit se rappeler que les agents de probation participent à d'autres activités en rapport avec le client (p. ex. rencontres avec les membres de la famille, appels aux employeurs). Donc, ces constatations ne reflètent qu'un aspect du travail des agents de probation.

Le tableau 8 résume les constatations des premières entrevues enregistrées sur bandes magnétiques et axées sur les besoins criminogènes *identifiés dans le cadre de l'ERP*. Les résultats montrés dans le tableau 8 sont donc basés sur les besoins identifiés par l'ERP et les discussions à ce sujet. Pour les jeunes, un besoin était identifié si la cote de sous-composante était supérieure ou égale à 1. Une cote de sous-composante de 1 ou plus est un seuil de définition d'un besoin criminogène assez bas. Par exemple, en donnant une cote positive à seulement un des neuf points de la sous-composante de toxicomanie, on définirait un besoin criminogène. Cependant, cette évaluation libérale d'un besoin criminogène maximise le nombre de cas dans notre petit groupe de jeunes contrevenants.

Tableau 8 : Discussions des besoins déterminés par l'évaluation du risque primaire à la première séance de surveillance

Besoin	Adultes (n = 72)		Jeunes (n = 31)	
	Nombre identifié	Discuté (%)	Nombre identifié	Discuté (%)
Logement	21	12 (57,1)	15	11 (73,3)
Emploi	28	16 (57,1)	-	-
Toxicomanie	32	25 (78,1)	29	19 (65,5)
Attitude	34	3 (8,8)	—	—
Famille – mariage	40	36 (90,0)	30	23 (76,7)
Finances	26	9 (34,6)	—	—
Affectivité	17	11 (64,7)	14	2 (14,3)
Relations avec les pairs	38	8 (21,1)	30	13 (43,3)
Études – profession	7	0,0 (0,0)	31	22 (71,0)

Pour faciliter la lecture du tableau 8, prenons le logement comme exemple. Vingt et un délinquants adultes (sur 72 cas) logent dans des conditions établies comme problématiques selon l'ERP. Pour douze d'entre eux, soit 57,1 % des cas, l'agent de probation et le probationnaire ont discuté des difficultés qui vont de pair avec des conditions de vie laissant à désirer. De même, 15 jeunes contrevenants (sur 31) ont des problèmes de logement selon l'ERP. D'après les enregistrements, la question n'a été discutée que dans 11 cas seulement (73,3 %). Pour les adultes et les jeunes contrevenants, les questions familiales ou conjugales étaient le besoin criminogène le plus fréquemment discuté. Ensuite, venaient la toxicomanie pour les adultes (78,1 %) et le logement pour les jeunes (73,3 %).

Certains secteurs de besoins criminogènes ont reçu relativement peu d'attention. Par exemple, les difficultés d'emploi, un secteur problème pour 28 des 72 (38,9 %) probationnaires adultes, ont été discutées dans 57,1 % des cas. Deux des grands facteurs de risque dans le comportement criminel, les attitudes antisociales et les relations criminelles étaient présents dans environ la moitié des cas d'adultes. Cependant, il n'en a pas été question souvent (8,8 % et 21,1 %). De même pour les jeunes, presque tous (30 sur 31) avaient des problèmes de relations avec les pairs, mais la mauvaise influence des pairs n'a été discutée que dans moins de la moitié des cas (43,3%).

Le temps qu'un agent passe à discuter d'un secteur de besoins est important : parler de neuf secteurs de problème pendant 45 minutes, ce n'est pas la même chose que discuter d'un ou deux problèmes pendant 45 minutes. Le tableau 9 présente de l'information sur le temps consacré à un problème *quand il est cerné par l'ERP pour adultes* (le nombre de jeunes contrevenants était trop faible pour une analyse significative). Pour qu'un problème identifié soit indiqué dans le tableau, il fallait qu'il ait été discuté dans au moins dix cas. Ainsi, l'attitude antisociale (n = 3), les problèmes financiers (n = 9), la capacité mentale (n = 3), les problèmes de relations avec les pairs (n = 8) et les difficultés scolaires (n = 7) ne sont pas présentés. Les bandes sonores étaient codées en segments de cinq minutes. Si une bande sonore présentait quatre segments ou plus, on la condensait en une catégorie.

Lorsqu'il était question des besoins criminogènes, dans la plupart des cas on y consacrait plus de 15 minutes. L'emploi était l'exception puisque environ 44 % de ce type de discussion ont dépassé quinze minutes. Le logement et les difficultés d'ordre affectif sont les questions qui ont reçu le plus

d'attention en durée. Bien que ces résultats laissent entendre que les agents de probation passent la plus grande partie des séances à parler des besoins criminogènes des délinquants, il faut se rappeler que pour beaucoup de ceux-ci, ces besoins sont identifiés mais ne sont jamais discutés (tableau 8). Le tableau 9 indique que lorsqu'un besoin est identifié et que l'agent de probation choisit d'aborder ce problème, l'entrevue tend à se concentrer sur ce point.

Tableau 9 : Pourcentage de temps (segments de bandes sonores) consacré aux discussions des besoins cernés dans l'évaluation du risque primaire lors de la première séance de surveillance : adultes

Besoin	Durée de l'entrevue (minutes)			
	0-5	6-10	11-15	16+
Logement (n = 12)	0,0	8,3	16,6	75,0
Emploi (n = 16)	6,3	18,8	31,3	43,8
Toxicomanie (n = 25)	4,0	24,0	20,0	52,0
Famille – mariage (n = 36)	0,0	19,4	19,4	61,1
Affectivité (n = 11)	0,0	9,1	9,1	81,8

Nota : n = nombre de cas ayant des besoins identifiés *qui ont été* discutés. Voir au tableau 8 le nombre total d'adultes qui ont des besoins identifiés.

On peut également considérer ces premières séances de surveillance selon la variété des sujets discutés. Les quatorze premiers sujets étaient : 1) le logement, 2) l'emploi, 3) la toxicomanie, 4) les attitudes antisociales, 5) les problèmes familiaux ou conjugaux, 6) les problèmes financiers, 7) les émotions, 8) l'influence négative des pairs, 9) les études, 10) les loisirs, 11) les besoins spirituels, 12) la santé, 13) les conditions de probation et 14) les problèmes d'autorégulation. Chaque entrevue enregistrée était cotée sur une variable composée (VARIÉTÉ) selon la présence (cote 1) ou l'absence (cote 0) de discussion pour chaque domaine de sujet. Donc, une entrevue pouvait recevoir une cote allant de 0 à 14. Plus la cote était élevée, plus vaste était la gamme de sujets discutés dans l'entrevue. Des cotes sur la variable VARIÉTÉ allaient de 1 à 10 avec une moyenne de 5,2. Cela signifie qu'au cours d'une première entrevue de surveillance, on abordait en moyenne cinq différents secteurs de sujets. Comme on pouvait s'y attendre, plus une entrevue était longue, plus nombreux étaient les sujets traités ($r = 0,48$, $n = 103$, $p < 0,001$).

Naturellement, en entrevue, un agent de probation n'a pas à se limiter aux questions de besoins criminogènes. On peut parler de beaucoup d'autres choses. Le probationnaire peut se trouver aux prises avec une crise inattendue et poser des questions qui interfèrent avec le traitement des besoins criminogènes. D'autres secteurs possibles de discussion ont été codés à partir des bandes sonores et les résultats sont présentés au tableau 10. La constatation qui ressort le plus du tableau 12 est que, dans presque tous les cas, les discussions portent sur les conditions de probation, ce qui n'est pas surprenant étant donné qu'on est au début de la période de surveillance. On note également que les deux tiers des jeunes contrevenants ont parlé d'activités sociales et de loisirs (moins de 24 % chez les adultes). Bien que les besoins non criminogènes aient été discutés, ils l'ont été brièvement (dans un cas seulement, il a été question d'un besoin non criminogène pendant plus de 15 minutes).

Tableau 10 : Pourcentage de temps consacré à d'autres sujets à la première séance de surveillance (n)

Sujet	Minutes			
	Tout sujet	0-5	6+	
Activités sociales – loisirs :	adultes	23,7	16,7	7,0
	jeunes	67,7	54,8	12,9
Besoins religieux – spirituels :	adultes	4,2	4,2	0,0
	jeunes	0,0	0,0	0,0
Santé :	adultes	25,1	15,3	9,8
	jeunes	3,2	3,2	0,0
Auto-régulation :	adultes	12,6	4,2	8,4
	jeunes	6,4	3,2	3,2
Conditions de probation :	adultes	91,7	26,4	65,3
	jeunes	100,0	12,9	87,1

Nota : adultes, n = 72; jeunes, n = 31.

Cas spéciaux

Au Manitoba, les délinquants qui ont commis des actes de violence familiale, des voies de fait ou des agressions sexuelles se voient administrer l'ERS, et à Winnipeg, on leur affecte une surveillance spéciale. Dans la présente étude, le nombre de ces probationnaires était assez faible. Nous ne pouvons parler qu'en termes très généraux de la violence familiale (n = 22) et des cas de voies de fait (n = 35). Il n'y avait que treize agresseurs sexuelles, ce qui constitue un nombre trop faible pour l'analyse.

Violence familiale. Vingt-deux délinquants se sont vu administrer l'échelle de la violence conjugale. L'échelle de la violence conjugale a classé 36 % (n = 8) des sujets à risque faible, 55 % (n = 12) à risque moyen et 9 % à risque élevé (n = 2). Pour la majorité de ces délinquants, il s'agissait de la première infraction 68 %, mais 41 % ont causé des blessures à la victime.

Pour ce qui est des conjoints violents, la majorité ont accepté, en partie ou en entier, la responsabilité de leur comportement (77 %). Nous avons l'enregistrement de la première séance de 18 conjoints violents, mais nous n'avons celui des séances à trois mois et à six mois que pour 11 conjoints. Nous ne pouvons donc parler que des premières séances.

À la première séance enregistrée, les enregistrements présentent des discussions sur l'acceptation de la responsabilité, la coopération et la participation au traitement dans 78 % des cas. Cependant, on a relativement peu parlé de la relation avec la victime et peu manifesté de sympathie à son égard (environ 22 % des enregistrements). Les attitudes violentes ont été contestées dans 33 % des enregistrements et il a été question de la prévention de la rechute dans 50 % des cas.

Délinquants ayant commis des voies de fait. L'échelle pour les voies de fait a été administrée à 35 probationnaires. Seulement 9 % se sont classés à risque élevé (n = 3), 51 % à risque moyen (n = 18) et 40 % à risque faible (n = 14). Pour la majorité, c'était la première infraction (74 %) mais 46 % ont causé des blessures à la victime et 37 % ont utilisé une arme.

Dans la gestion de ces délinquants, l'échelle pour les voies de fait indique que 17 % ont refusé d'accepter la responsabilité de leur infraction et 49 % ont été cotés comme faiblement motivés à l'égard du traitement. Cependant, du premier enregistrement, les codeurs ont coté la plupart des cas (67 %) comme coopératifs à l'égard du traitement. Cette apparence de coopération n'a pas duré. Pour les quinze enregistrements d'entrevues à l'étape des six mois, 73 % des bandes sonores incluaient des

discussions sur la non-coopération du délinquant au traitement et la non-observation des instructions de l'agent de probation.

La discussion sur les signes d'avertissement de la colère, l'empathie pour la victime et la gestion de la colère sont des secteurs de besoins criminogènes typiques des délinquants violents. Cependant, dans la plupart des premiers enregistrements, on trouve peu de conversation sur ces sujets (21 % sur l'empathie, 22 % sur la prévention de la rechute et 7 % sur la colère). À l'étape de six mois, les discussions sur l'empathie ont diminué à 7 % et il n'a pas été question de colère. Les discussions sur les stratégies pour prévenir la rechute ont cependant augmenté et on en a trouvé dans 47 % des quinze enregistrements à l'étape des six mois.

Résolution de problèmes avec les délinquants

La résolution de problèmes englobe quatre activités : la collecte d'informations, l'établissement des buts, l'élaboration des stratégies pour atteindre les buts et le contrôle des stratégies choisies. La valeur de la résolution de problèmes s'applique à la fois aux adultes et aux jeunes. Pour cette raison, nous faisons rapport des résultats de notre codage des activités de résolution de problème pour les adultes et les jeunes contrevenants.

Dans presque tous les 103 enregistrements initiaux (92 %), un agent de probation pose des questions et recueille de l'information qui devrait l'aider à mieux comprendre les problèmes du probationnaire. L'établissement des buts n'a été constaté que dans 20 % des cas au premier enregistrement, ce qui peut se comprendre étant donné que les cibles de traitement avaient déjà été établies dans le plan d'intervention (en fait, dans 63 % des cas, il y avait des références au plan de contrôle). Un peu moins de la moitié des premières séances d'intervention (48 %) présentait des discussions sur les stratégies d'atteinte des buts.

Au sixième mois, l'analyse de 54 bandes sonores a montré que la collecte d'informations se produisait encore assez souvent (72 %). L'établissement des buts, cependant, a diminué à 13 %. L'élaboration et la sélection de stratégies ont été repérées par 43 % des cas et le contrôle est encore bien présent (72 % des cas) parmi les sujets abordés.

Utilisation des ressources communautaires

On ne peut s'attendre à ce que les agents de probation soient des experts dans tous les domaines ou des thérapeutes pour tout le monde. Faire participer des organismes et d'autres éléments de la collectivité au traitement des besoins des délinquants est un aspect important de la gestion des cas. Dans la présente étude, les ressources communautaires ont été largement définies comme tout organisme et service communautaires susceptibles de soutenir ou d'aider le client. Il peut s'agir d'une instance officielle (p. ex. l'organisme local d'emploi) ou informelle (p. ex. AA, professeur, employeur). L'utilisation des ressources communautaires a été codée selon six catégories (voir tableau 11). De plus, une mesure composite sur l'utilisation des ressources communautaires a été constituée en combinant les six catégories. Cette mesure a été appelée Ressource communautaire complète (RCC) et les cotes qui s'y rapportent peuvent aller de zéro à six.

Nous nous attendions à ce que l'utilisation des ressources communautaires change avec le temps à mesure que l'agent de probation deviendrait plus familier avec la situation du délinquant et que les stratégies d'intervention seraient élaborées. Le tableau 11 résume l'utilisation des ressources communautaires telle qu'on a pu la mesurer à partir des enregistrements des premières séances d'entrevues, et des séances après trois mois et après six mois. Les résultats indiqués au tableau 11 sont pour les adultes et les jeunes contrevenants. En grande partie, il y a eu très peu de changements avec le temps.

Tableau 11 : Évolution de l'utilisation des ressources communautaires au fil du temps (bande sonore) (%)

Sujet	Bande sonore		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Nommer un organisme ou le mentionner	55,3	31,5	24,1
Nommer en donnant plus d'information	40,8	25,9	25,9
Enrôler le soutien social de la collectivité	20,4	24,1	11,1
Utilisation sous contrôle de l'AP	50,5	53,7	46,3
Suivi par l'AP auprès de la ressource	9,7	5,6	1,9
Aide de l'AP pour surmonter les obstacles	1,9	5,6	3,7
Discussion de tous les sujets susmentionnés	79,6	70,4	74,1
Échelle de la RCC (cote moyenne)	1,8	1,5	1,1

Nota : Pour le premier enregistrement, n = 103. Pour le deuxième et le troisième enregistrement, n = 54.

Selon les enregistrements, il semblait que les agents de probation s'attendaient à ce que la participation des ressources communautaires aide à gérer les probationnaires. Au cours des trois périodes d'enregistrement, il a été question des organismes de services et des ressources communautaires dans au moins 70 % des cas. Cependant, le degré d'appui de la collectivité pour le processus de gestion des cas et le degré de participation des organismes à ce processus étaient limités. La cote moyenne de la RCC se situait entre 1,1 et 1,7, ce qui indique que les discussions et les activités entourant les ressources communautaires n'étaient pas fréquentes. La plupart des discussions consistaient à indiquer au délinquant les ressources disponibles (nommer les organismes), intégrer les membres de la famille et les amis aux services d'aide au client et demander au délinquant s'il avait déjà communiqué avec une ressource communautaire. Il y a eu très peu de cas où l'on ait directement communiqué avec un organisme ou une ressource communautaire, ou aidé le probationnaire à le faire.

Influence des délinquants dans les relations interpersonnelles

Des individus peuvent changer comme suite à des expériences avec d'autres personnes. Il arrive que ces changements se produisent au hasard mais, la plupart du temps, ce sont d'autres personnes qui essaient intentionnellement de modifier le comportement d'un individu. La manière la plus directe d'influencer le comportement d'une personne est de récompenser le comportement approprié et de punir ou d'ignorer le comportement non désirable. Cependant, l'incidence des récompenses et des punitions interpersonnelles est modérée par la relation entre la personne qui essaie de faire le changement et l'individu dont le comportement est visé.

Partie 1 : Établissement d'une relation

Les récompenses et les punitions interpersonnelles ont beaucoup plus de signification si leur source est respectée et bien considérée. Dans ce contexte de gestion des cas, il est important que l'agent de probation établisse avec le client une relation positive, chaleureuse et marquée par le respect de manière que celui-ci souhaite écouter ce que l'agent a à lui dire et suivre ses avis.

L'évaluation de la dimension relationnelle se fondait sur deux mesures. Premièrement, un test papier-crayon (Questionnaire de relations, ou QR) a été administré après six mois. Les agents de probation et les probationnaires ont complété des QR indépendamment les uns des autres. Le problème, avec cette mesure, c'est qu'elle n'a été administrée qu'aux agents de probation et probationnaires qui participaient encore à l'étude. La taille de l'échantillon n'était que de 48 et elle était vraisemblablement biaisée du fait que des délinquants à risque élevé quittaient le projet à mesure que celui-ci avançait. La seconde mesure a été tirée d'une analyse des bandes sonores. Les bandes sonores ont été codées selon sept indicateurs de compétences interpersonnelles positives, qui sont :

- 1) l'empathie, 2) l'ouverture d'esprit, 3) l'attitude chaleureuse, 4) la fermeté, 5) l'incitation et l'encouragement, 6) l'enthousiasme et 7) l'humour.

Les cotes sur le QR allaient de 77 à 107 pour les agents de probation et de 70 à 123 pour les probationnaires (n = 48). Il n'y avait pas de différence importante sur le plan statistique entre les cotes moyennes pour les deux échantillons (91,6 et 98,6, respectivement). Une division médiane des cotes totales du QR n'a pas trouvé d'association fiable entre les cotes du QR (faible/élevé) et le niveau de risque pour les 39 délinquants adultes, bien que les trois délinquants adultes à risque élevé aient eu des cotes de QR inférieures à la médiane. Trois catégories d'enregistrements sonores étaient corrélées à la cote totale des agents de probation au QR (attitude chaleureuse, ouverture d'esprit, et incitation et encouragement), et une catégorie de bandes sonores seulement était corrélée à la cote totale des probationnaires au QR (fermeté). Notre intention est de mener d'autres analyses du QR pour évaluer la constitution de l'échelle et la validité prédictive. Tant que nous n'aurons pas effectué ces analyses, nous réserverons pour un autre rapport nos autres commentaires sur la mesure papier-crayon.

Pour l'analyse des enregistrements, les sept indicateurs de relation étaient corrélés à la cotation de qualité globale donnée par les coteurs. Chaque enregistrement a été coté sur une échelle de cinq points (de très mauvais à très bon), reflétant le jugement de l'évaluateur sur la manière dont les agents de probation menaient l'entrevue. Cinq des indicateurs de relation marquaient la différence entre les cotations « satisfaisant » et « meilleur » et les cotations « médiocre » et « mauvais ». Par exemple, les expressions d'attitude chaleureuse étaient évidentes dans seulement 9 % des enregistrements cotés médiocre ou mauvais, mais ce type d'expression se retrouvait dans 31 % des bandes sonores cotées satisfaisantes et 64 % des bandes cotées bon ou très bon. Deux mesures, l'humour et l'encouragement, ne faisaient pas de différence entre les séances mauvaises et les séances de qualité meilleure.

L'évaluation des facteurs de relation à partir des bandes sonores est présentée au tableau 12. L'indicateur le plus courant de relations positives était mis en évidence par la fréquence élevée des manifestations d'incitation et d'encouragement de la part de l'agent de probation. Mais, comme on l'a déjà noté, ce comportement ne marque pas de différence entre les entrevues de qualité élevée et les entrevues de qualité faible (probablement parce que le facteur incitation et encouragement était évident dans presque tous les enregistrements).

Tableau 12 : Évolution des facteurs de relation au fil du temps (bande sonore) (%)

Facteur de relation	Bande sonore		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Empathie	48,5	35,2	22,2
Ouverture d'esprit	54,4	66,7	59,3
Attitude chaleureuse	45,6	40,7	48,1
Fermeté	45,6	53,7	24,1
Enthousiasme	27,2	27,8	44,4
Incitation et encouragement	97,1	94,4	96,3
Humour	30,1	27,8	42,6

Nota : Pour la première bande sonore, n = 103; pour la deuxième et la troisième, n = 54.

Les expressions d'attitude chaleureuse et d'ouverture, qui se manifestent dans près de la moitié des entrevues, venaient ensuite parmi les comportements les plus fréquemment observés. Il semble que ces comportements font partie du style interpersonnel d'un individu et qu'ils changent peu avec le temps. Tous les autres indicateurs d'aptitudes aux relations se présentaient moins fréquemment et certains changeaient avec le temps. Les énoncés d'empathie (paraphrase, réflexion du sentiment, etc.) diminuaient sur la période de six mois de même que les déclarations fermes mais justes (p. ex. la définition de limites appropriées pour le probationnaire). Par contre, les manifestations d'enthousiasme et d'humour augmentaient avec le temps.

À remarquer également, le manque de preuves de comportements qui pourraient « bloquer » le probationnaire. Les codeurs ont été à l'affût d'indicateurs de comportements inamicaux ou hostiles venant de la part des agents de probation (p. ex. « Ne m'interrompt pas, tu ne vois pas que je parle ») ou de manifestations d'ennui (p. ex. « Je ne trouve pas ça très intéressant »). Au cours de notre examen des 211 enregistrements aux trois étapes, nous n'avons relevé que sept cas d'une telle attitude.

Partie 2 : Donner une orientation et façonner le changement

Les interventions comportementales sont l'une des caractéristiques principales du traitement efficace des délinquants. Elles comprennent le modèle du comportement souhaité, les occasions de pratiquer ce comportement, les commentaires appropriés (p. ex. le renforcement systématique des comportements prosociaux et dissuasion à l'égard des comportements antisociaux), l'enseignement de la prévention de la rechute et l'incitation à la recherche personnelle. Les enregistrements sonores ont également permis d'évaluer le degré auquel les agents de probation s'impliquent dans ces pratiques.

Le tableau 13 présente la prévalence des indicateurs principaux d'intervention comportementale. Le renforcement prosocial était la méthode qu'utilisaient le plus fréquemment les agents de probation pour favoriser le changement chez leurs clients. En fait, lorsqu'un délinquant indiquait sa participation à une activité prosociale (p. ex. passer la journée à chercher du travail), l'agent reconnaissait ce comportement comme souhaitable et manifestait son approbation. Il est intéressant de remarquer que les agents de probation ne réagissaient pas tellement aux expressions antisociales de leurs clients (la dissuasion à l'égard du comportement antisocial a été notée dans 18,5 % à 25,9% des enregistrements). Lorsque le probationnaire signalait une activité antisociale ou manifestait une attitude antisociale, l'agent de probation ne relevait pas le changement d'attitude et ne confrontait pas son client sur ce point.

D'autres aspects de l'intervention comportementale (p. ex. modèle prosocial, pratique, prévention des rechutes et affectation de tâches à accomplir ou de recherche personnelle) se manifestaient dans une minorité des enregistrements. Là encore, ce comportement n'a pas changé avec le temps — si les agents de probation n'avaient pas recours à des techniques comportementales pour favoriser un changement vers le début de la surveillance, il ne le faisait pas non plus six mois après. Seules les discussions sur la prévention de la rechute marquaient une augmentation, mais seulement pour la période allant de trois à six mois. Sur le plan organisationnel, les secteurs d'influence comportementale indiquent quels éléments de l'éducation et de la formation il faut cibler pour que les agents de probation deviennent des agents de changement efficaces.

Comme pour notre analyse des facteurs de relation, on a trouvé que les agents de probation ne se livraient pas à des comportements susceptibles d'entraver leurs efforts pour favoriser des changements chez le délinquant. Dans les enregistrements, on n'a trouvé que six cas où un agent démontrait un comportement antisocial (p. ex. la justification d'un crime) et trois exemples de renforcement de comportement antisocial.

Tableau 13 : Évolution des facteurs directifs au fil du temps (bande sonore) (%)

Facteur	Bande sonore		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Modèle de comportement prosocial	16,5	14,8	14,8
Pratique	22,3	24,1	24,1
Renforcement prosocial	68,0	55,6	72,2
Dissuasion à l'égard du comportement antisocial	20,4	25,9	18,5
Prévention de la rechute	16,5	25,9	29,6
Affectation de tâches à accomplir	28,2	27,8	24,1

Nota : Pour la première bande sonore, n = 103; pour la deuxième et la troisième, n = 54.

Les délinquants changent-ils?

À l'étape de six mois, on a administré l'ERP à 44 probationnaires adultes pour voir s'il y avait une amélioration dans le risque qu'ils présentaient. On a noté une réduction statistiquement importante dans les cotes de risque pour les adultes (8,02 à 6,39, $t = 3,42$, $df = 43$, $p < 0,001$). Le nombre de jeunes disponibles ayant reçu des cotes à l'étape de six mois était très faible; seulement 10 cas. Donc, la constatation d'une augmentation dans les cotes selon l'ERP pour les jeunes (16,2 à 19,6, $df = 9$, $t = -2,40$, $p < 0,05$) est hautement suspecte.

Pour maximiser la taille de notre échantillon, les adultes et les jeunes ont été combinés pour l'analyse des cotes résultant de tests et de retests sur papier-crayon. On n'a trouvé aucun changement statistiquement significatif pour les probationnaires jeunes et adultes sur l'échelle de la fierté d'être délinquant ni sur l'échelle de soutien social pour le crime (SSCS). Cependant, on relève une diminution des cotes totales sur les questionnaires d'agressivité, qui sont passées de 78,4 à 69,5 ($t = 3,29$, $df = 48$, $p < 0,01$).

Même si on a observé peu de changements importants à partir des bandes sonores (tableaux de 11 à 13), des tests papier-crayon et des mesures du risque, les mesures de surveillance attribuées telles que mesurées dans le cadre de l'examen de gestion du risque ont été modifiées pour de nombreux délinquants. À l'examen des données au dossier des probationnaires participants et non participants

(n = 189), on constate que dans 92,1 % des cas, les exigences imposant au délinquant de se présenter n'ont pas changé au cours des trois premiers mois de surveillance. Cependant, à la fin des six mois de surveillance, dans 57,1 % des cas, elles avaient été modifiées. Dans 31 % des cas, elles avaient diminué et dans 12 % des cas, elles avaient augmenté.

Vers la fin de la collecte de données, quand nous avons entrepris l'examen des dossiers des délinquants, nous y avons relevé des manquements aux conditions et de nouvelles arrestations. Vingt pour cent des probationnaires, participants et non-participants, avaient un manquement aux conditions dans leur dossier; 22 %, une nouvelle arrestation.

Opinions des agents de probation sur l'évaluation du risque et le traitement

Pour se livrer à un certain comportement, il faut bien posséder les compétences requises et les aptitudes appuyant ce comportement. Dans cette étude des pratiques de gestion des cas, les aptitudes requises pour surveiller adéquatement des délinquants présentent un intérêt particulier. Nous avons également collecté de l'information sur les attitudes appuyant ces compétences.

Soixante-trois agents de probation (un échantillon d'agents participants et de non participants) ont été priés de coter un certain nombre d'énoncés concernant l'ERP et le traitement des délinquants. Ces réponses sont résumées au tableau 14.

Tableau 14 : Attitudes des agents de probation à l'égard de l'évaluation du risque et traitement (%)

Énoncé	d'accord	+ ou - d'accord	pas d'accord
L'ERP est une mesure valable du risque	63,5	23,8	12,6
L'ERP aide pour la surveillance	53,9	30,2	15,8
L'ERP permet de décider quel traitement serait approprié	38,1	41,3	20,6
Le traitement réduit la récidive	63,5	28,6	7,9
Le traitement de la toxicomanie est efficace	38,7	33,9	27,5
L'AP peut se charger efficacement du traitement	71,4	20,6	7,9
Le traitement devrait être dispensé par des professionnels	69,8	17,5	12,7

Bien que la grande majorité des agents de probation aient des opinions positives à l'égard de l'ERP et du traitement du délinquant, les attitudes peuvent être perçues comme relativement « modérées », particulièrement pour ce qui est des points de vue sur l'ERP. Par exemple, 23,8 % ont répondu seulement « plus ou moins » à l'énoncé « l'ERP est un moyen valide et précis d'évaluer le niveau de risque de récidive ». L'opinion sur l'utilité de l'ERP pour la planification des cas était encore plus ambivalente. Le traitement des délinquants, en général, était perçu plus favorablement, bien que l'on ait perçu un certain scepticisme à l'égard de la valeur du traitement de la toxicomanie.

Sommaire et conclusions

L'objectif général de la présente étude était de mieux comprendre la manière dont les agents de probation se servent des évaluations du risque et des besoins pour formuler leurs plans de cas et la manière dont ils gèrent leurs cas. Cette étude donne une base de pratique actuelle dont nous pouvons tirer parti pour élaborer une démarche plus efficace à l'égard de la gestion des cas. Ceci étant dit, l'étude n'était pas sans limitations ni difficultés méthodologiques. Nous n'avons pas eu la participation à laquelle nous nous attendions, ce qui nous a laissé relativement peu de cas sur lesquels baser nos constatations. La taille modeste de l'échantillonnage de jeunes a empêché certaines analyses, et le défaut de participation de 42 agents de probation a mis en question la possibilité de généraliser les résultats. Cependant, une comparaison des participants avec les non-participants (agents de probation et probationnaires) a relevé peu de différences. Cela nous a amenés à conclure provisoirement que les constatations reflètent bien la pratique de gestion des cas au Manitoba.

Voici nos principales constatations accompagnées de commentaires.

1. Les rencontres avec les probationnaires semblent limitées.

Au cours des trois premiers mois, les agents de probation ont rencontré les délinquants dont ils s'occupaient 4,3 fois, en moyenne. Il y a peu de rapports dans les ouvrages sur la fréquence des rencontres des agents de probation avec leurs clients. Latessa (1987) a trouvé une moyenne de 1,6 rencontre par mois en Ohio, soit à peu près le même nombre que nous avons trouvé au Manitoba. Cette fréquence peut être appropriée pour des délinquants à faible risque, mais nous nous sommes rendu compte que c'était la moyenne pour tous les délinquants qui ont participé à l'étude. Parmi les adultes, les délinquants à risque élevé étaient vus plus fréquemment que les délinquants à risques faible et moyen, mais il n'y avait guère de différences dans la moyenne du nombre de rencontres pour les délinquants à risque faible et à risque moyen. Quant aux jeunes, le niveau de risque n'était pas en rapport avec le nombre de rencontres.

En moyenne, les rencontres entre l'agent de probation et le probationnaire duraient légèrement plus de 22 minutes. Ces deux constatations (nombre de rencontres et durée des séances) soulèvent la question de savoir si la surveillance de la probation peut être efficace étant donné la durée des rencontres. Cependant, il ne faut pas oublier que les agents de probation participent à d'autres activités (p. ex., faire des références, rencontrer des tiers) et qu'ils ne passent pas tout leur temps en contact direct avec les clients. La pratique dans les services de probation pourrait faire l'objet de recherches ultérieures plus vastes.

La question qui émerge de ces constatations est le besoin de déterminer les raisons pour lesquelles les agents de probation ne passent pas plus de temps avec leurs clients. Le motif le plus évident pourrait être la question de la charge de travail. Cependant, la charge de travail n'était reliée ni au nombre de rencontres dans les trois premiers mois ni à la durée de la séance enregistrée. Une autre raison pourrait être que les agents de probation se livrent à d'autres activités ayant trait à la surveillance de leurs clients, comme rencontrer des membres de la famille ou communiquer avec des organismes de bien-être; ces activités limiteraient le temps qu'ils peuvent passer directement avec leurs probationnaires. Nous proposons de pousser les recherches sur cette question.

2. Les plans d'intervention ne se basent pas sur l'ERP

Lorsque des besoins étaient cernés par l'ERP, il arrivait souvent que cette information ne figurait pas dans le plan d'intervention. L'intervention de lutte contre la toxicomanie était la mesure notée le plus couramment, et elle l'était dans à peu près 80 % des cas où la toxicomanie posait problème. En outre, la majorité des actions consignées dans le plan d'intervention avaient été ordonnées par le tribunal. Ce n'est que pour l'emploi et le logement que l'agent de probation semble avoir été le premier à fournir un plan d'intervention. Cependant, ces plans n'étaient souvent pas mentionnés, surtout en ce qui

concerne l'emploi, domaine où plus de 40 % des probationnaires adultes présentaient des problèmes, mais pour lequel 10 % des cas seulement faisaient état d'une recherche de solution.

Cet affaiblissement du lien entre l'évaluation et la formulation du plan d'intervention peut être dû à deux processus. Premièrement, le personnel peut avoir l'impression qu'il est obligé de suivre les instructions du tribunal et de leur donner priorité. On ne sait pas au juste dans quelle mesure l'évaluation par le tribunal prend les besoins du délinquant en considération. Il en résulte que la gestion des cas « selon l'ordonnance du tribunal » restreint l'évaluation de l'agent de probation à l'égard des besoins du délinquant et pourrait nuire à l'efficacité de la gestion efficace du cas. Deuxièmement, la séparation physique de l'instrument d'évaluation par rapport au plan d'intervention (deux formulaires distincts) nuit aux décisions reliant les deux. Si ces deux processus sont à l'origine de l'écart entre l'évaluation et le plan de cas, il pourrait être utile de discuter avec les juges des conditions imposées par le tribunal et peut-être d'envisager l'intégration de l'instrument d'évaluation dans le plan d'intervention.

3. Les besoins repérés ne sont pas toujours abordés dans la surveillance.

Les analyses des bandes sonores ont révélé que certains besoins criminogènes n'étaient pas discutés, dans la majorité des cas, et que les ressources communautaires n'étaient utilisées qu'au minimum pour aider les délinquants. Ces résultats ne sont pas forcément surprenants étant donné que les actions visant les besoins des délinquants ne sont pas formulées de façon très précise dans les plans d'intervention. Après tout, si le plan d'intervention ne s'inspire pas de l'évaluation des besoins par l'ERP, comment peut-on s'attendre que les agents de probation discutent des problèmes des probationnaires dans leurs séances? D'après les ouvrages sur la réadaptation des délinquants, la première étape dans un changement comportemental est d'identifier et de traiter les besoins criminogènes. L'éducation et la formation des agents de probation devraient concentrer une partie de leurs discussions sur les besoins criminogènes des individus qu'ils surveillent. Cela serait un pas important dans l'amélioration des services de probation.

4. Les agents de probation pourraient être plus actifs.

L'établissement d'une bonne relation avec le délinquant et la prestation d'instructions structurées sont essentielles à la réduction de la récidive. En examinant les entrevues enregistrées, nous avons trouvé de nombreux cas où les agents de probation faisaient preuve de chaleur humaine, d'ouverture, d'encouragement et autres indicateurs de relation positive. Cependant, des preuves des aptitudes aux bonnes relations ne se sont manifestées que dans environ la moitié des enregistrements. Heureusement, les interactions hostiles avec les délinquants étaient très rares. Les agents de probation tendaient à manifester du respect à leurs clients, mais il est clair qu'en faisant appel plus fréquemment et plus régulièrement à leurs compétences en relations interpersonnelles, ils auraient pu davantage obtenir l'attention et le respect des délinquants.

Parallèlement à la dimension structurelle et directive de l'influence interpersonnelle, nous avons trouvé, comme pour les relations interpersonnelles, que les agents de probation pourraient faire mieux. Ils étaient assez bons pour féliciter ou récompenser le délinquant quand celui-ci disait quelque chose de prosocial, mais laissaient passer des occasions de modifier des expressions antisociales par la dissuasion. D'autres aptitudes (p. ex. modèle prosocial, pratique) qui auraient pu être très efficaces pour modifier le comportement des délinquants se présentaient dans une minorité des entrevues enregistrées.

Le tableau général qui émerge de ces entrevues enregistrées était que les agents de probation n'allaient pas jusqu'au bout dans leurs efforts pour modifier le comportement des probationnaires. La responsabilité du changement incombait lourdement aux délinquants. Les agents de probation peuvent expliquer à leurs probationnaires où aller pour recevoir de l'aide dans la collectivité et peuvent aussi

leur demander s'ils sont suivis par un organisme communautaire. Nous avons trouvé très peu d'exemples d'un agent communiquant directement avec un organisme pour demander comment se comportait un délinquant et de quelle manière il pourrait aider. Nous avons trouvé que les agents de probation pouvaient être extrêmement amicaux et chaleureux, et également donner de bons conseils et de bonnes instructions, mais ces comportements ne se manifestaient pas régulièrement dans les entrevues enregistrées. Bien que l'éducation et la formation soient importants si on veut que la situation s'améliore, on aurait également besoin d'examiner les structures organisationnelles et politiques (p. ex., genre d'activités attendues des agents de probation, rôle du traitement ordonné par le tribunal dans la formulation du plan de cas).

5. Changements positifs ambivalents chez les délinquants

L'interprétation des changements sur une période de surveillance de six mois doit se faire avec précaution. Presque la moitié des cas qui avaient commencé l'étude ont été perdus avant l'étape des six mois. Le seul changement positif noté au cours des six mois était une réduction dans les cotes de risque selon l'ERP pour les adultes. Pour les jeunes, les cotes de risque ont en fait augmenté, mais cette constatation est vraisemblablement peu fiable étant donné la faible taille de l'échantillon. Aucun changement significatif n'a été observé à partir des enregistrements, et, sur les questionnaires de recherche, seule la cote totale du questionnaire d'agressivité a montré une baisse. En définitive, en dépit du manque d'évidence significative sur le comportement et selon les tests, 31 % des probationnaires ont vu abaisser leur niveau de surveillance six mois après le début de la surveillance. On ne sait pas au juste, à partir des données disponibles, sur quoi le personnel s'est basé pour prendre la décision d'abaisser les niveaux de surveillance. Il faudrait peut-être d'autres études pour déterminer les facteurs qui ont motivé cette décision chez les agents de probation.

Mot de la fin

Les agents de probation qui ont participé à ce projet et les gestionnaires qui ont appuyé l'étude ont fait preuve de courage en se soumettant à un tel examen, et nous les en félicitons. Peut-être ont-ils été motivés par l'espoir que l'ouverture d'esprit et la transparence amèneraient une amélioration des services de probation. À présent, nous avons décrit le point de départ d'un mouvement vers une meilleure surveillance des délinquants. Dans le cadre de ce mouvement, il est clair que la formation et les changements dans la façon dont on fait les choses sont nécessaires. Les agents de probation peuvent apprendre à faire plus et à faire mieux. Les gestionnaires pourraient modifier les politiques et les procédures et chercher les ressources dont les agents de probation ont besoin pour être plus efficaces. Tous, le personnel, les délinquants et la collectivité en général, bénéficieront de ces efforts.

Bibliographie

- Andrews, D. A. et J. Bonta. *The psychology of criminal conduct* (3^e édition), Cincinnati, OH, Anderson Publishing, 2003.
- Andrews, D. A., J. Bonta et R. D. Hoge. « Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology », *Criminal Justice and Behavior*, n° 17, 1990, p. 19-52.
- Andrews, D. A., R. D. Hoge et A. W. Leschied. *Youth Level of Service and Case Management Inventory*, Toronto, Ontario, Multi-Health Inc., 2002.
- Andrews, D. A. et J. J. Kiessling. « Program structure and effective correctional practice: A summary of CaVic research », dans R. Ross & P. Gendreau (dir.), *Effective correctional treatment*, Toronto, Ontario, Butterworths, 1980, p. 439-463.
- Andrews, D. A., J. S. Wormith et J. J. Kiessling. *L'évaluation introspective de la propension au crime : les facteurs qui risquent de compromettre la validité de l'évaluation des attitudes et de la personnalité* (Rapport pour spécialistes de la Direction des programmes, n° 1985-27), Ottawa, Ontario, Solliciteur général Canada, 1985.
- Bonta, J., R. Parkinson, B. Pang, L. Barkwell et S. Wallace- Capretta. *The Revised Manitoba Classification System*, Ottawa, Ontario, Solicitor général Canada, 1994.
- Buss, A. H. et M. Perry. « The Aggression Questionnaire », *Journal of Personality and Social Psychology*, n° 63, 1992, p. 452-459.
- Dowden, C. et D. A. Andrews (sous presse). « The importance of staff practice in delivering effective correctional treatment: A meta-analytic review of core correctional practice », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*.
- Gendreau, P et C. Goggin. *Staff/client interaction: Probationer/Parolee version*, manuscrit inédit, Université du Nouveau-Brunswick à Saint John, Nouveau-Brunswick, 1999a.
- Gendreau, P et C. Goggin. *Staff/client interaction: Probation/Parole Officer version*, manuscrit inédit, Université du Nouveau-Brunswick à Saint John, Nouveau-Brunswick, 1999b.
- Healey, K. M. « Case management in the criminal justice system », *Research in Action*, Washington, D.C., National Institute of Justice, 1999.
- Hendrick, D. et L. Farmer. « Services correctionnels pour adultes au Canada, 2000-2001 », *Juristat*, vol. 22, n° 10, 2002, p. 1-24.
- Kerry, G. P. *Understanding and predicting intimate femicide: An analysis of men who kill their intimate female partners*, mémoire de doctorat, Université Carleton, 2001.
- Latessa, E. J. « The effectiveness of intensive supervision with high-risk probationers », dans B. R. McCarthy (dir.), *Intermediate punishments: Intensive supervision, home confinement and electronic surveillance*, Monsey, NY, Willow Tree, 1987, p. 99-112.
- Lipsey, M. W. *The efficacy of intervention for juvenile delinquency: Results from 400 studies*, document présenté à la 41^e réunion de l'American Society of Criminology, Reno, NV, 1989.

- Lösel, F. « The efficacy of correctional treatment: A review and synthesis of meta-evaluations », dans J. McGuire (dir.), *What works: Reducing reoffending*, Chichester, Angleterre, Wiley, 1995, p. 79-111.
- Loza, W. et A. Loza-Fanous. « Anger and prediction of violent and nonviolent offenders' recidivism », *Journal of Interpersonal Violence*, n° 14, 1999, p. 1014-1029.
- McGuire, J. et P. Priestly. « Reviewing what works: Past, present and future », dans J. McGuire (dir.), *What works: Reducing reoffending*, Chichester, Angleterre, Wiley, 1995, p. 3-34.
- Rhine, E. R. « Why “what works” matters under the “broken windows” model of supervision », *Federal Probation*, n° 66, 2002, p. 38-42.
- Shields, I. W. et G. Whitehall. *The Pride in Delinquency Scale*, document présenté à la conférence des psychologues du milieu correctionnel de l'Est de l'Ontario, Burritts Rapids, Ontario, décembre 1991.
- Simourd, D. J. « The Criminal Sentiments Scale-Modified and Pride in Delinquency scale: Psychometric properties and construct validity of two measures of criminal attitudes », *Criminal Justice and Behavior*, n° 24, 1997, p. 52-70.
- Simourd, D. J. et J. van de Ven. « Assessment of criminal attitudes: Criterion- related validity of the Criminal Sentiments Scale-Modified and Pride in Delinquency Scale », *Criminal Justice and Behavior*, n° 26, 1999, p. 90-106.
- Solliciteur Général Canada. *Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, Ottawa, Solliciteur général Canada, 2002.
- Trotter, C. « The impact of different supervision practices in community corrections: Cause for optimism », *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, n° 29, 1996, p. 1-18.
- Trotter, C. *Working with involuntary clients: A guide to practice*, Thousand Oaks, CA, Sage, 1999.
- Whitehall, G. C. *A comparison of incarcerated young offenders and community controls*, thèse de maîtrise, Université Carleton, Ottawa, 1993.